

Grille d'évaluation des projets – FRR (local, territorial et mobilisation)

Projets structurants pour améliorer les milieux de vie

À l'usage du responsable du FDT

Date de l'évaluation :

Membres du comité d'analyse :

Section 1. Identification du promoteur

Nom de l'organisme :

Personne-ressource :

Section 2. Identification du projet

Nom du projet :

Section 3. Nature de la demande

Programme sollicité : Local Territorial Mobilisation

Municipalité(s) concernée(s) :

Groupe indice vitalité économique :

Le projet reçoit l'appui de la municipalité concernée ou les autres appuis requis? Oui N/A À suivre

Section 4. Admissibilité au Fonds de développement des territoires

Critère 1 Le projet est-il porté par un organisme admissible?	Oui	Non
----------------------------------------------------------------------	-----	-----

Critère 2 Le projet répond-il à au moins une priorité d'intervention établie par la MRC? (Réf. : question 2.2) Précisez : _____	Oui	non
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Critère 3 Le projet respecte-t-il la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et les fondements du FRR? Précisez : _____	Oui	Non
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Critère 4 Le pourcentage (15 %) de financement autonome atteint-il le minimum requis? (Réf. : section 3 Politique)	Oui	Non
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Critère 5 Le cas échéant, le promoteur démontre-t-il que le projet est à portée territoriale? (Réf. : question 2.2)	Oui	Non
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----

Projet admissible au Fonds régions et ruralité :	Oui	Non
--------------------------------------------------	-----	-----

Si l'un ou l'autre des critères de cette section (4) n'est pas respecté, le financement du projet n'est pas possible et ne peut être évalué. Le projet doit recevoir au moins 30 points (sections 5, 6 et 7) et être admissible pour être recommandé.

Section 5. Mobilisation et implication du milieu		
5.1 Le projet est-il soutenu par la CONCERTATION et la MOBILISATION des acteurs du milieu et l'appui SOCIAL ? (Les acteurs font consensus autour du projet, ils partagent une vision commune. Les principaux acteurs sont interpellés. Acceptabilité sociale. Engagement.) (Réf. : questions 1.9 et 2.4)		/5
5.2 Le projet vise-t-il à mobiliser une clientèle spécifique ou une population ? (Réf. : question 2.1)		/4
5.3 Le projet bénéficie-t-il de l'appui TECHNIQUE du milieu? (Prêt de ressources humaines, prêt, échange de services, partenariat, bénévolat, accès à des compétences, etc.)		/4
Sous-total	0	/13
Section 6. Faisabilité et financement du projet		
6.1 Le projet reçoit-il l'appui financier (\$) du milieu ? (Contributions financières du milieu, plusieurs sources impliquées, autres sources que les sources gouvernementales)		/4
6.2 Le projet démontre-t-il un ratio d'effet de levier de la contribution du FRR significative ? (Pondération : Min = 1 pt / 1:1 = 2 pts / 1:2 = 3 pts)		/3
6.3 Le coût et les étapes de réalisation du projet sont-ils cohérents et réalistes (objectifs, moyens, échéancier)? (Réf. : question 2.5)		/3
6.4 Le promoteur démontre-t-il qu'il a les capacités financières, techniques et humaines de réaliser le projet? (Réf. : question 2.5 et question 3) (Expérience, équipe, fonds, etc.)		/2
Sous-total		/12
Section 7. Retombées et enjeux pour le milieu		
7.1 Le projet permet-il directement de créer ou de maintenir des emplois durables ? (Réf. question 1.8) (Pondération : Maintien ou création d'emploi durable : 4 -5 pts / Maintien ou création d'emploi ponctuel : 2 -3 pts / Peu ou pas de maintien ou création d'emploi durable : 0 -1 pt)		/5
7.1.1 À DÉFAUT, le projet démontre-t-il des perspectives réalistes de création ou de maintien d'emplois ? (Pondération : Très élevé : 3 pts / Moyennement : 2 pts / Peu ou pas : 0 - 1 pt)		
7.2 Le projet démontre-t-il clairement des retombées structurantes sur le milieu, autres que l'emploi? (Réf. : question 2.3) (Pondération : Retombées importantes : 4-5 pts / Retombées moyennes : 2- 3 pts / Peu de retombées : 1 - 2 pts / Aucune retombée : 0 pt)		/5
7.2.1 À DÉFAUT, le projet démontre-t-il des perspectives réalistes de retombées structurantes sur le milieu? (Pondération : Très élevé : 3 pts / Moyennement : 2 pts / Peu ou pas : 0 -1 pt)		
7.3 Le projet contribue-t-il à répondre à une priorité de développement, un enjeu ou une problématique spécifique à la communauté visée de façon significative ? (réf. question 2.1 et priorités de développement) (Pondération : Très élevé : 4-5 pts / Moyennement : 2-3 pts / Peu ou pas : 0 -1 pt)		/5
7.4 Le projet vise-t-il la pérennité ou à défaut, en démontre-t-il des perspectives ? (Réf. question 2.5)		/4
7.5 Le projet améliore-t-il l'attrait ou le rayonnement de la municipalité ou du territoire?		/3
7.6 Le projet démontre-t-il un aspect nouveau ou innovant dans le milieu ? (Le milieu cherche des nouvelles façons de faire. Le projet répond à un besoin d'une manière différente.)		/3
Sous-total	0	/25
Total	0	/50
Points bonis accordés en fonction du groupe de l'indice de vitalité économique : (Pondération : groupe 3 : 2 pts / groupe 2 : 1 pt / groupe 1 : 0 pt)		/2
Si étude en amont d'un projet : L'étude permet-elle de faire cheminer adéquatement le processus de réflexion vers un projet espéré structurant ?		/2
Total des points accordés pour le projet évalué	0	/50

Recommandation et éléments additionnels à prendre en compte dans l'analyse du projet :

Décision du conseil de la MRC : _____